

Revue de presse...

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **7 (1961)**

Heft 2

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CANTON D'ARGOVIE

LA FONDATION DE LA VILLE D'AARAU

Un instituteur, M. Georges Gloor, ayant publié un article sur la date de fondation de la ville d'Aarau, avec des thèses nouvelles, cet article a trouvé un certain écho dans la presse et même à la radio. Le Conseil communal de la ville publie à ce propos un communiqué disant qu'on doit s'en tenir comme par-devant aux travaux de l'archiviste municipal, M. C. Boner, selon lesquels la ville d'Aarau a bel et bien été fondée par les comtes de Kiburg, entre 1245 et 1255.

POUR LA QUALITE DU LAIT

Le bureau de l'Union laitière argovienne a décidé de remettre, à titre de récompense, une plaquette spéciale à tous les producteurs de lait qui ont livré sans interruption, depuis 1955, du lait qui s'est révélé être constamment de première qualité. Ces plaquettes pourront être apposées bien en vue dans les entreprises des producteurs intéressés. Cette récompense, pour la livraison pendant plusieurs années de lait de première qualité, sera remise tous les trois ans. 130 producteurs de lait en ont déjà été les premiers et heureux bénéficiaires.

UN SUISSE REÇOIT UN PRIX ITALIEN

M. Alphonse Haemmerle, Maître secondaire à Bremgarten, a reçu, des mains du Président Gronchi, le prix « Rustichello da Pisa », en récompense du meilleur travail présenté pendant l'année sur la ville de Pise. Ce travail est intitulé « Pisa und sein Camposanto ». M. Haemmerle est le premier étranger qui reçoit ce prix italien.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE BROWN BOVERI ET C^{ie}

Le Conseil d'administration de Brown Boveri et C^{ie}, Baden, a proposé à l'Assemblée générale extraordinaire, convoquée pour le 17 février, d'augmenter le capital social de 90 millions de francs à 105 millions par l'émission de 25.000 actions au porteur série « A », d'une valeur nominale de 500 francs, et de 25.000 actions nominales série « B » d'une valeur nominale de 100 francs. Sous la condition que l'Assemblée générale accepte l'augmentation du capital social, l'entreprise émettra parallèlement un emprunt convertible de 35 millions de francs, d'une durée de 10 ans, et portant intérêt à 3 %.

CANTON DES GRISONS

L'EVEQUE CAMINADA A-85 ANS

Mgr Christianus Caminada, évêque de Coire, a fêté le 6 janvier son 85^e anniversaire. Il est né à Lugnez, dans les Grisons, fréquenta le gymnase à Disentis et à Einsiedeln, et, après des études de théologie au séminaire de St-Luzi, à Coire, fut sacré prêtre en 1900. Il exerça par la suite son ministère dans diverses communes des Grisons. En 1932, il obtint le titre de doyen du chapitre et de vicaire général, qu'il conserva jusqu'à sa promotion d'évêque, en 1941. Mgr Caminada est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages sur le paganisme.

CANTON DE BALE

EN FAVEUR DU SUFFRAGE FEMININ

L'Association en faveur du suffrage féminin de Bâle et des environs a organisé, le 2 février au soir, un cortège aux flambeaux qui comprenait quelque 1.500 femmes et quelques hommes. Le cortège a quitté à 20 heures la place de la cathédrale, s'est rendu à travers la ville ancienne à la foire aux échantillons. Une manifestation s'est déroulée ensuite à la grande salle des fêtes où prirent la parole, sur le vote des femmes, M. Max Wullschleger, Conseiller d'Etat bâlois, Anneliese Villard et Mme Antoinette Quinche, de Lausanne.

MUSEE DES ARTS ET METIERS

A l'occasion du centième anniversaire de l'installation des serres municipales, une exposition de photos, intitulée : « Jardins, hommes, jeux, 100 ans de serres municipales à Bâle », s'est ouverte en janvier au Musée des Arts et Métiers, à Bâle.

LE PROFESSEUR MENG A L'HONNEUR

Le professeur Henri Meng, de Bâle, docteur en médecine, a été nommé membre d'honneur de la Société allemande de criminologie, « en reconnaissance des grands services qu'il a rendus dans la recherche et l'enseignement de la criminologie ». Grâce à ses conférences et à ses publications, notamment : « Prophylaxie du crime » et « Contrainte et liberté dans l'éducation », ses travaux ont eu un grand retentissement au-delà des frontières de la Suisse.

UNE BANQUE FERME SES GUICHETS

La « Privatbank Basel A.G. » a fermé ses guichets le 2 janvier au matin. Un sursis concordataire est en cours. Cette banque privée, créée en 1954 avec un capital-actions de 600.000 francs, n'est pas membre de l'Association suisse des banquiers.

NOCES DE DIAMANT

Les époux Auguste et Pauline Moser-Hohler ont célébré leurs noces de diamant, le 31 décembre. Ils sont âgés de 83 et 85 ans.

RUDOLF STEINER

Diverses manifestations et conférences sont prévues à Bâle, à l'occasion du 100^e anniversaire de la naissance de Rudolf Steiner, fondateur de « l'anthroposophie » et du Goetheanum bâlois.

AUX « BASLER NACHRICHTEN »

M. Walter Staehelin, depuis 1953 correspondant parisien des « Basler Nachrichten », travaille désormais à la rédaction à Bâle. Il a été remplacé à Paris par M. H.-U. Meier.

FETE FEDERALE DES COSTUMES 1961

La fête fédérale des costumes 1961 se déroulera les 23 et 24 septembre prochain, à Bâle. Le Comité d'organisation est présidé par le Conseiller d'Etat, A. Schaller, de Bâle. La dernière fête fédérale des costumes s'était déroulée il y a 10 ans, à Lucerne.

CADEAU OFFERT A L'UNIVERSITE DE BALE

Le cadeau de la Nitoba a été remis à l'Université de Bâle, à l'occasion de son 500^e anniversaire, au cours d'une cérémonie solennelle qui s'est déroulée le 10 janvier dans les jardins de l'Université. Il s'agit d'une œuvre plastique en bronze du sculpteur bâlois habitant Genève, Jacob Probst.

CANTON DE BERNE

UNE REPRESENTATION DE L'ORDRE DE MALTE
EN SUISSE

Le Souverain-Conseil de l'Ordre de Malte a désigné le Ministre Pierre-C. Cartier comme représentant de l'Ordre en Suisse et lui a adjoint, en qualité de collaborateur, M^e Pierre-H. Simonin, avocat à Berne.

FILM PUBLICITAIRE SUR LA VILLE DE BERNE

Le producteur de films, Armin Schlosser, a fait réaliser, sur commande, de l'Office du tourisme de la ville de Berne, un film publicitaire sur la capitale fédérale suisse. Cette bande, d'un quart d'heure, doit vanter à l'étranger les charmes de Berne comme lieu de vacances. L'auteur du scénario est l'écrivain bernois Erwin Heimann.

RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS ESPAGNOLS

Les autorités espagnoles ont fait connaître aux autorités suisses que l'Espagne serait à même de fournir à nos employeurs de la main-d'œuvre dans les catégories professionnelles où nous souffrons de pénurie, et elles ont exprimé le désir d'entrer en pourparlers avec la Suisse pour régler la procédure de recrutement de cette main-d'œuvre. Tenant compte des avis exprimés par les milieux intéressés de notre économie, le Conseil fédéral a décidé de donner suite à cette proposition. Une délégation suisse, dirigée par M. Fumasoli, Ambassadeur de Suisse en Espagne, entamera prochainement des pourparlers avec les autorités espagnoles pour conclure un arrangement sur la matière.

LE MILDIOU DU TABAC

Le Conseil fédéral a répondu comme suit à une question de M. Herren (Cons., Fribourg) à propos de la lutte contre le mildiou du tabac :

Il est incontestable que le mildiou du tabac a causé, cette année, d'importants dommages dans les cultures de tabac, tant en Suisse que dans les pays voisins ; chez nous, les dégâts sont d'importance très inégale d'une région à l'autre. Nuls ou peu sensibles dans certaines parties du pays (Poschiavo, Broye, Tessin), ils sont infiniment plus appréciables dans d'autres (plaine du Rhône, Ajoie), allant jusqu'à détruire 60 % de la récolte en Suisse orientale. L'organisation des planteurs estime que les pertes sont de 1,5 à 1,8 millions de francs, soit environ 25 % de la valeur d'une récolte normale.

Le Centre européen de Coopération pour les Recherches scientifiques, relatives au tabac, a immédiatement étudié le problème et a adressé aux pays producteurs de tabac de pressantes recommandations sur les mesures à prendre et à appliquer partout en Europe, dès le 1^{er} décembre 1960.

D'entente avec la Fédération suisse des Associations de Planteurs de tabac et de la Société coopérative pour l'achat du tabac indigène, les stations fédérales d'essais agricoles de Lausanne ont créé une « Communauté suisse de travail pour la lutte contre le mildiou du tabac ». Ce groupement d'experts a mis sur pied, sans perte de temps, tout un dispositif de défense des cultures que les planteurs auront à appliquer à la prochaine récolte.

Le Conseil fédéral, le 29 novembre 1960, a pris un arrêté prescrivant les moyens de lutte à appliquer. Une partie de ces mesures sont préventives et tendent à éviter une nouvelle infection des cultures de tabac en 1961, tandis qu'une autre partie porte sur les traitements à appliquer durant la prochaine campagne.

LE NOUVEAU DIRECTEUR DES SERVICES POSTAUX DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES P.T.T.

Le Conseil fédéral a désigné, comme Directeur des Services postaux de la Direction générale des P.T.T., M. Hans Burkhardt, bourgeois de Berne et Huttwil, né en 1905, à Olten, où il suivit ses classes primaires et le collège classique. Puis il fit un apprentissage de serrurier-mécanicien aux ateliers des C.F.F., à Olten, et un diplôme de technicien-mécanicien, au technicum de Berthoud. Il fut, par la suite, successivement constructeur et technicien, à Olten, au bureau technique des C.F.F., à la fabrique de camions Berna, et, à Bâle, dans une entreprise de chauffages centraux, puis technicien de l'exploitation des ateliers et des méthodes industrielles dans l'entreprise Berna.

En 1931, il entra, en qualité de contrôleur, à la division des automobiles de la direction générale des P.T.T. Il accéda rapidement aux fonctions de chef de section. Le 1^{er} janvier 1949, il fut nommé chef du service des automobiles. En cette qualité, M. Burkhardt est responsable du réseau suisse des automobiles, c'est-à-dire des lignes en régie, des entreprises d'automobiles postales, des lignes de messagers postaux et du contrôle des entreprises concessionnaires.

Dans l'armée, M. Burkhardt est colonel, commandant des troupes de transports P.T.T., qui comprennent six groupes de deux à quatre colonnes chacun.

UN NOUVEAU SYSTÈME POUR PROJETER DES FILMS EN RELIEF

Récemment, au cours d'une conférence de presse, on a présenté à Bienne un nouveau système de projection de films tridimensionnels. M. Jean Bourguignon, un Belge qui, depuis des années, travaille pour l'industrie de précision biennoise, a découvert une méthode qui, de la façon la plus simple, rend possible l'illusion des trois dimensions dans la projection des films. Ce système, que son inventeur a appelé « vidiréal », exige une caméra d'une espèce nouvelle et un nouvel objectif pour les appareils de projection, toutes choses que l'on peut acquérir pour un prix relativement modeste. Le film est projeté sur un écran de grandeur normale, sans accessoire particulier, dont devrait faire usage le spectateur, et il donne l'illusion complète du relief. D'importantes maisons des Etats-Unis s'intéressent déjà à ce nouveau système, qui sera entièrement mis au point dans quelques mois.

ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

L'Association suisse pour le suffrage féminin a organisé, le 1^{er} février, une journée féministe pour rappeler la première votation fédérale sur le suffrage féminin, qui a eu lieu il y a deux ans. Si la votation fédérale a eu un résultat négatif, l'Association rappelle avec joie que, le même jour, le Canton de Vaud adoptait le suffrage féminin en matière cantonale et que, depuis lors, les Cantons de Neuchâtel et de Genève ont également accordé l'éga-

lité politique aux femmes. Actuellement, les femmes collaborent aux affaires publiques dans trois Cantons. Une femme a été élue dans un Parlement cantonal et 74 femmes fonctionnent comme Conseillères communales et générales.

L'Association compte que le suffrage féminin sera introduit bientôt dans les autres Cantons, ainsi qu'en matière fédérale, comme le veulent la justice et la démocratie.

PROTESTATION CONTRE LA DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT HISTORIQUE

Le professeur Linus Birchler, Président de la Commission fédérale des monuments historiques, et deux membres de cette Commission, publient une protestation contre la démolition de la « Maison des sœurs », située à côté de l'église baroque de Mettau, dans le Fricktal (Argovie). L'église a été restaurée, grâce à une subvention fédérale de 61.000 francs. La « Maison des sœurs », qui est aussi un bâtiment historique de valeur, devrait être également restaurée, et le « Heimatschutz » avait promis une contribution de 20.000 francs. Mais les autorités de Mettau ont décidé de démolir ce bâtiment.

LES BOUQUETINS EN SUISSE

La revue de la Ligue suisse pour la protection de la nature signale, dans son numéro de janvier, un anniversaire intéressant : il y a cinquante ans que l'on a tenté avec succès de réintroduire le bouquetin dans nos Alpes. Aujourd'hui, plus de 2.400 bouquetins vivent dans les montagnes suisses. L'interdiction de chasser cet animal fut levée en 1633, et par la suite sa présence en Suisse ne fut plus mentionnée. En 1911, le parc d'animaux Pierre et Paul, à St-Gall, fondé en 1892, décida d'introduire de nouveau des bouquetins. Cinq exemplaires furent lâchés dans le massif des « Grauen Hoerner », dans le district de Sargans. Ce fut un succès, et les bouquetins se sont ensuite multipliés. Les autorités ont appuyé ces efforts et la confédération a versé en tout 350.000 francs en faveur de l'acclimatation des bouquetins. Il y a maintenant 35 colonies, au total plus de 2.400 têtes. A Loèche-les-Bains, où 12 bouquetins avaient été lâchés en 1956-57, il y en a maintenant 45. C'est aux Grisons qu'ils sont les plus nombreux (1.156 en 13 colonies), puis en Valais (651/13), dans le Canton de Berne (471/7) et dans celui de Saint-Gall (60/2). Il y a une colonie de bouquetins dans le Canton d'Obwald (25 animaux), une dans le Canton de Fribourg (18), une dans le Canton de Vaud (15) et une dans le Canton de Glaris (14).

REMANIEMENT DANS LA DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT EN SUISSE

Le Général de l'Armée du Salut a nommé Secrétaire international pour l'Europe le Commissaire Becquet, Chef de l'œuvre de l'Armée du Salut en Suisse, fonction qu'il vient d'exercer pendant quatre ans. Le Général a appelé le Lieutenant-Commissaire Dent à succéder au Commissaire Becquet.

L'ELECTRONIQUE

AU SERVICE DU BUREAU FEDERAL DE STATISTIQUE

Un nombre énorme de données doit être préparé pour le dépouillement du recensement fédéral du 1^{er} décembre 1960. Pour rationaliser et accélérer ce travail, le bureau fédéral de statistique disposera, pour la première fois, d'instruments électroniques. Il a commandé deux calculateurs, l'un du type I.B.M. 7070 et l'autre du type I.B.M. 1401, qui commenceront leur travail à la fin de 1961 et au début de 1962. D'ici-là, une grande partie des 5 millions de questionnaires seront reportés sur des cartes perforées. On pourra alors procéder à un dépouillement automatique et à une vitesse électronique.

Les cartes perforées, portées sur bandes magnétiques, seront tout d'abord contrôlées par l'appareil I.B.M. 1401, qui étudiera par exemple les données concernant la profession et l'âge, ou la profession et le sexe, et signalera les erreurs possibles (ainsi, un homme de 80 ans mentionné comme apprenti, ou un homme mentionné comme ménagère).

La machine électronique lira les bandes magnétiques à la vitesse de 41.500 chiffres ou lettres par seconde, comparera, dénumbrera ou corrigera tous les renseignements, et restituera le tout de façon absolument exacte, sur une nouvelle bande, de nouveau à la vitesse de 41.500 chiffres ou lettres par seconde. La machine obéira strictement à un programme lui indiquant où, quand et comment elle doit travailler.

Quant à la machine I.B.M. 7070, elle reprendra toutes les bandes mises au net par l'autre machine et, à la vitesse de 36.000 lignes à l'heure, elle les imprimera directement en clair sur des matrices Offset.

Lorsque le recensement fédéral sera complètement dépouillé, les deux machines électroniques resteront à la disposition de l'administration fédérale.

SIGNALISATION D'ALARME SUR LES LACS

Les représentants de l'Institut suisse de météorologie, du Service international d'alarme sur le lac de Constance, et les chefs des Services d'alarme des lacs suisses, se sont réunis à Bienne, afin d'unifier la signalisation d'alarme sur les lacs. Au vu des résultats positifs des essais effectués pendant l'année 1960, il a été décidé, à l'unanimité, de renoncer aux différents systèmes d'alarme actuels et d'introduire successivement une signalisation uniforme au moyen de projecteurs avec lumière clignotante jaune-orange. Le préavis de « vent fort » et l'avis de « tempête » seront donnés au moyen de feu clignotant à cadence différente. L'assemblée est persuadée d'avoir contribué à la sécurité de la navigation et des adeptes des sports nautiques. Le résultat des débats de l'assemblée est d'autant plus réjouissant que c'est la première fois que les chefs de tous les services d'alarme de nos lacs suisses se réunissaient.

UNION DES JOURNALISTES

DU PALAIS FEDERAL

L'Union des journalistes du Palais fédéral a tenu le 17 janvier son Assemblée générale annuelle. Le groupement compte maintenant 38 membres, dont deux admis en cours d'exercice, MM. Pierre Barras (« La Liberté », Fribourg) et Jean-Pierre Chuard (« Feuille d'avis de Lausanne »). Dans son rapport d'exercice, le Président, M. Frank Bridel (« Tribune de Genève »), a relevé que les efforts incessants faits depuis des années pour améliorer les conditions de l'information au Palais fédéral ont donné quelques résultats positifs, mais encore insuffisants. De nouvelles démarches seront entreprises en haut-lieu dans l'intérêt d'une information meilleure de la presse et de l'opinion publique.

Le Comité de 5 membres a été réélu, avec MM. Frank Bridel, Président; Walter von Kaenel, Vice-Président; Alfred Gruetter, Trésorier; Emile Grichting, Secrétaire, et Walter Buser, nouveau, remplaçant M. Georges-C.-L. Schmidt, démissionnaire.

Divers problèmes professionnels ont donné lieu à discussion, comme celui des journalistes radio et télévision, dont l'étude approfondie sera confiée à une Commission spéciale.

UN MARTEAU JURASSIEN A L'O.N.U.

M. Dag Hammarkjoeld, Secrétaire général de l'O.N.U., a accusé réception d'un marteau que l'usine métallurgique Boillat S.A., à Reconvilier, lui avait adressé pour remplacer l'outil qui avait été brisé lors de la séance animée du 12 octobre 1960. Il s'agit d'un marteau confectionné en laiton coulé dans les creusets de fabrique jurassienne et qu'un orfèvre chaud-fonnier, M. Charles Hirschy, a orné du signe par excellence de la paix, une colombe aux ailes déployées.

Notant, en particulier, qu'un artiste a uni ses efforts à ceux d'une usine métallurgique pour qu'un outil, issu de leur commune volonté, devienne pour l'O.N.U. un instrument de concorde, le Secrétaire général précise: « Je suis heureux de l'accepter dans l'esprit avec lequel vous l'avez offert. J'y vois la marque d'un désir commun de contribuer à faire de l'organisation des Nations-Unies un instrument d'harmonie pour l'humanité. »

LE CONSEIL FEDERAL FELICITE M. KENNEDY

Le Conseil fédéral a adressé à M. John Kennedy un télégramme de félicitations à l'occasion de son installation à la présidence des Etats-Unis.

BERNE

Le Conseil fédéral a conféré à M. Jean Studer, Consul de Suisse à Strasbourg, le titre personnel de Consul général.

BERNE N'EST PLUS LE CANTON LE PLUS POPULEUX

D'après le recensement du 1^{er} décembre, le Canton de Berne compte 889.420 habitants, c'est-à-dire, 87.477 (10,9 %) de plus qu'il y a dix ans. Le nombre d'habitants du Canton de Zurich a toutefois passé dans cette décennie, de 777.002 à 941.794. Ainsi Zurich est devenu le Canton le plus peuplé de la Suisse.

LES FÊTES DE TIR EN 1960

Il y a eu en Suisse, en 1960, 57 fêtes de tir à 300 mètres (fusil), dont 6 fêtes cantonales et 51 manifestations locales. Ces fêtes ont réuni au total 93.203 participants, c'est-à-dire 10.000 environ de plus qu'en 1959. Chaque participant a tiré en moyenne entre 32 et 35 cartouches.

Les fêtes de tir à 50 mètres (pistolet), auxquelles participèrent 10.980 tireurs, ont été au nombre de 13, dont six ont été des manifestations cantonales. Chaque participant a tiré en moyenne 51 cartouches, ce qui constitue un record.

EMILE ETIENNE

On apprend le décès, à Bienne, dans sa 82^e année, de M. Emile Etienne, personnalité bien connue dans les milieux de l'horlogerie. M. Etienne fut le co-fondateur, en 1913, d'une importante fabrique de cadrans, la « Métallique S.A. ». Il fut également membre fondateur de l'U.B.A.H. et de l'Association suisse des fabricants de cadrans métal. Le Comité national des Conseillers du commerce extérieur de France l'avait nommé membre correspondant.

MODERNISATION DES MANŒUVRES SUR LE RESEAU DES C.F.F.

La traction à vapeur a pratiquement disparu en 1960 dans le service de ligne des C.F.F. et les efforts tendent maintenant à la supprimer aussi complètement dans le service des manœuvres. L'an passé, 116 locomotives de manœuvres électri-

ques et Diésel étaient en construction. Grâce à ces livraisons de nouveaux véhicules, le nombre des locomotives à vapeur descendra au-dessous de 100 à fin 1961.

Des dix locomotives Diésel commandées en 1957, la moitié a déjà été livrée. Les cinq autres seront terminées ces prochains mois. Elles iront à Chiasso, et surtout à Berne, qui sera délivrée de la fumée. Quatre autres locomotives Diésel, de 1.200 C.V., seront destinées aux manœuvres de rames lourdes à Bâle. A la fin de l'année, la grande innovation, dans les services des manœuvres, sera constituée par les premières des dix locomotives électriques à quatre courant, commandées en 1959. Elles seront utilisées dans les gares frontières de Genève et de Chiasso, ainsi qu'à Bâle comme réserve. Le parc des locomotives de manœuvres, de type normal, sera en outre complété à fin 1961.

HOELLOCH

Un groupe scientifique, formé de cinq personnes, et dirigé par M. Boegli, a effectué, ces derniers temps, de nouvelles recherches dans le « Hoelloch », importante grotte située dans le Canton de Schwyz. Ces spéléologues ont passé ainsi 127 heures consécutives sous terre et ont ainsi pu, entre autres, procéder aux mensurations de 500 mètres de couloirs. Ils ont également découvert, en procédant à de vastes investigations, un nouveau réseau de couloirs souterrains longs de 1.400 mètres. Le « Hoelloch » a une longueur totale de 73 kilomètres.

L'ASSISTANCE AU LIEU DE DOMICILE

Le Conseil fédéral a approuvé, le 16 décembre 1960, et décidé de mettre en vigueur, le 1^{er} juillet 1961, le nouveau concordat sur l'assistance au lieu de domicile, qui remplace le concordat du 16 juin 1937. Les Cantons qui ont adhéré à ce concordat, soit Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Soleure, Bâle-ville, Bâle-campagne, Schaf-

fhouse, Appenzell Rhodes-intérieures, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Tessin et Neuchâtel, s'engagent, aux conditions stipulées, à assister les indigents ressortissants des autres Cantons concordataires, domiciliés sur leur territoire, au même titre que leurs propres citoyens et, en qualité de Cantons d'origine, à rembourser tout ou partie des frais d'assistance de leurs ressortissants établis dans un autre Canton concordataire. Le concordat prévoit aussi des cas d'assistance avec partage des frais et d'autres sans partage des frais.

Les Cantons qui n'ont pas encore adhéré au concordat sont ceux d'Appenzell Rhodes-extérieures, Thurgovie, Glaris, Zoug, Fribourg, Vaud, Valais et Genève.

LA TELEVISION EN SUISSE

Le nombre des nouveaux concessionnaires de la télévision, en décembre 1960, a été de 4.492 ; ainsi, le nombre des concessionnaires, qui était de 124.478 à fin novembre, a passé à 128.970. Ce nombre se décompose comme suit : appareils de réception privés, 121.823 ; locaux divers et établissements publics, 7.147. Les nouveaux concessionnaires se répartissent, entre autres, comme suit : Zurich, 658 ; Bâle, 571 ; Genève, 493 ; Lausanne, 424 ; Saint-Gall, 407.

La répartition des concessionnaires par régions linguistique est la suivante : Suisse alémanique, 93.004 ; Suisse romande, 27.035 ; Suisse italienne, 8.931.

Je loue à Cassis-sur-Mer, à 3 min. de la plage, 1 appart. meublé, 2 chamb., cuisine, cabin. de toil., avec douche, eau chaude, W.-C., vue, soleil, balcon. Mars à mai : 165 NF ; juin : 330 NF ; juillet - août : 550 NF ; sept. : 330 NF. S'adresser sous 1.890 à la Rédaction.

BOURSE FEDERALE POUR VOYAGES D'ETUDES D'HISTOIRE NATURELLE

D'entente avec le Département fédéral de l'intérieur, la Société helvétique des sciences naturelles met au concours une bourse de voyage de 12.000 francs. Cette bourse est destinée à permettre à un naturaliste (zoologiste ou botaniste) suisse d'entreprendre un voyage scientifique au cours de l'hiver 1961-62 ou de l'été 1962.

La Commission se réserve d'arrêter, avec les boursiers, l'itinéraire, le programme des travaux et les clauses du cahier des charges.

La bourse sera allouée de préférence à un professeur de sciences naturelles d'une Université suisse, de l'École polytechnique fédérale ou d'un gymnase suisse; elle pourra aussi être accordée à un étudiant ayant achevé ses études avec distinction. La Commission tiendra compte avant tout de la qualification scientifique et du programme d'étude du candidat.

Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un « curriculum vitae » et des pièces prouvant l'activité scientifique des candidats. Elles doivent être adressées, jusqu'au 1^{er} mars 1961, à M. E. Handschin, professeur, Musée d'histoire naturelle, Bâle, qui fournira, sur demande, tous les renseignements nécessaires.

A PROPOS DE LA RETRAITE DU DIRECTEUR DU SERVICE DES ONDES COURTES

Lors de la soirée du personnel de la Société de radiodiffusion et de télévision, et du studio des ondes courtes de Berne, M. Bezençon, Directeur général de la Société, M. D. Carl, Directeur du Conseil d'administration, et surtout les collaborateurs du service des ondes courtes, ont pris congé de M. Paul Borsinger qui, au cours d'une activité inlassable d'un quart de siècle, organisa et développa ce service. M. Bezençon remercia M. Borsinger, au nom de la radiodiffusion suisse, des éminents

services qu'il avait rendus, et signala que le service des ondes courtes devait pour beaucoup à celui qui en fut de longues années le Directeur, d'être aujourd'hui une institution généralement connue et appréciée. Puis, au nom des collaborateurs du S.O.C., M. G. Pellaton, Président de l'Association du personnel, exprima ses vœux les meilleurs pour qu'il jouisse de longues années de calme et de repos, et M. Paul Borsinger remercia ses collaborateurs.

Il y a 25 ans, M. Paul Borsinger, venant du Pérou, regagnait sa patrie. Puis il consacra de longues années à son œuvre, qui fit connaître au loin la vie intellectuelle et artistique helvétique, par la « Voix de la Suisse », qui, par l'émetteur à ondes courtes de Schwarzenbourg, assura la « liaison entre les Suisses de l'étranger et leur patrie, et fit mieux connaître la Suisse à l'étranger », ainsi que le Conseil fédéral décrivait le double caractère du septième studio suisse, dans l'octroi de sa concession pour l'année 1953.

Au printemps 1939, l'émetteur à ondes courtes de Schwarzenbourg s'ouvrit par une émission pour l'Amérique du Nord et une pour l'Amérique du Sud. A peine un trimestre plus tard, un incendie détruisait ses installations techniques. Les P.T.T. décidèrent aussitôt de reconstruire l'émetteur, sur une base plus large encore. Pendant le tragique été de 1940, l'émetteur de Schwarzenbourg était prêt à entrer en fonctions. Un second émetteur était construit, qui, dès l'été et l'automne 1941, pouvait diffuser chaque jour un programme pour l'Amérique du Nord et pour l'Amérique du Sud. En 1943, Schwarzenbourg mettait en activité un second émetteur omnidirectionnel et il élargissait son service européen en émettant sur deux longueurs d'ondes simultanées. Peu après, le premier émetteur de 100 kW s'annonçait dans l'éther. En 1947, le programme de constructions des P.T.T. était achevé: deux nouveaux émetteurs de 100 kW étaient en activité.

La parole forme la partie essen-

tielle des émissions du Service des ondes courtes. Ensemble, tous les émetteurs à ondes courtes assurent quotidiennement un programme de plus de 40 heures. Les émetteurs à la disposition du service des programmes, à Schwarzenbourg, sont en activité pendant plus de 28.000 heures par année.

Dans quelle large mesure l'émetteur suisse à ondes courtes, sous la direction énergique de Paul Borsinger, a su s'imposer à l'attention du public international, c'est ce que démontrent les enquêtes effectuées régulièrement par l'International Short Wave Club de Londres. Le Service suisse des ondes courtes y occupe le second rang, après Radio-Australie, et occupe ainsi une place de tête parmi toutes les stations européennes à ondes courtes.

L'AIDE AUX SUISSES VICTIMES DE LA GUERRE

Depuis la promulgation de l'arrêté fédéral du 13 juin 1957, sur l'octroi d'une aide extraordinaire aux Suisses de l'étranger et rapatriés victimes de la seconde guerre mondiale, l'Office central des Suisses de l'étranger a été saisi, au total, de 16.000 demandes de personnes sollicitant une aide extraordinaire. Jusqu'à la fin de l'année dernière, plus de 10.000 cas ont été réglés. On pense que cette action de secours pourra être menée à bonne fin cette année encore.

BOURGEOISIE D'HONNEUR

L'Assemblée communale de Neuenegg a conféré, le 29 décembre, la bourgeoisie d'honneur à M. Georges Wander, en reconnaissance de ses mérites dans le développement communal. Depuis l'ouverture de l'entreprise de fabrication de la maison Dr. A. Wander S.A. à Neuenegg, cette personnalité, qui fut pendant nombre d'années Conseiller communal et Président de commune, a joué un rôle décisif dans le développement de la commune.

CANTON DE GENEVE

POUR UN NOUVEAU TITRE CHEZ LES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITE: CELUI DE « PROFESSEUR INVITE ».

Le Conseil d'Etat va soumettre au Grand Conseil un projet de loi modifiant la loi sur l'instruction publique, dans le sens de l'introduction d'un titre nouveau dans la hiérarchie professorale, celui de « professeur invité ». Le projet de loi prévoit que ces professeurs seront chargés temporairement d'un enseignement théorique ou pratique dans une chaire ou un institut déterminé. La durée de l'enseignement est de trois mois à une année universitaire, elle ne peut être qu'exceptionnellement dépassée.

On sait que d'éminents professeurs ou chercheurs viennent fréquemment à Genève auprès des organisations internationales, au C.E.R.N. notamment, et le projet de loi a pour but de permettre de confier à ces « professeurs invités » un enseignement spécial pendant quelques mois.

M. GEORGES-HENRI MARTIN NOUVEAU REDACTEUR EN CHEF DE « LA TRIBUNE DE GENEVE »

Succédant à M. Gaston Bridel, qui a pris sa retraite, M. Georges-Henri Martin, jusqu'ici rédacteur en chef adjoint, a été nommé, par le Conseil d'administration de « La Tribune de Genève », rédacteur en chef de ce journal.

C'est M. Jean Malche qui continue à assumer la direction du journal.

GENEVE

Entré en 1956 à « La Tribune de Genève », en qualité de Secrétaire de rédaction, M. Alfred Roulet, licencié ès-lettres, vient d'être nommé Rédacteur en chef adjoint de ce journal. Dès la fin de 1959, et pendant une année, M. Alfred Roulet avait été détaché à Washington et à New-York, auprès des Nations-Unies, en tant que correspondant particulier de « La Tribune de Genève ».

UNE IMPORTANTE REALISATION DE L'INDUSTRIE SUISSE: LE METRE CHANGE DE DEFINITION

En 1889, la première Conférence générale des poids et mesures établissait le nouveau prototype du mètre légal, mais, avec l'évolution de la science métrologique, il fut proposé, en 1954, que le mètre soit défini par des longueurs d'ondes lumineuses. De minutieuses études devaient aboutir récemment à une importante décision. En effet, au mois d'octobre 1960, la X^e Conférence générale des poids et mesures, groupant les délégués de trente-deux Gouvernements, adoptait une résolution en vertu de laquelle elle considérait que le prototype international ne définissait plus le mètre avec une précision suffisante pour les besoins actuels de la métrologie et qu'il était désirable d'adopter un étalon naturel et indestructible. Elle décidait que, dorénavant, le mètre était la longueur égale à 1.650.763,73 longueurs d'onde émise dans le vide par la radiation — de couleur rouge orange — de l'isotope du krypton. Cette longueur d'onde est de 0,6057 μ .

Or, pour comparer l'ancien étalon au nouveau, il fallait disposer d'un appareil d'une extrême précision. C'est pourquoi le Bureau international des poids et mesures a fait étudier, puis fabriquer un comparateur photo-électrique interférentiel par la Société genevoise d'instruments de physique, spécialisée depuis un siècle dans la fabrication d'instruments et de machines-outils de haute précision. La fabrication de ce comparateur a nécessité plus de 80.000 heures de travail et l'appareil permet la visée des traits à la règle étalon avec une précision de quelques millièmes de millimètre.

Le seul appareil de ce genre, existant actuellement au monde, a été inauguré au Bureau international des poids et mesures, en présence notamment de MM. Volet, Directeur de ce Bureau, et Micheli, Ambassadeur de Suisse à Paris. Le Bureau fédéral des poids et mesures, à Berne, a commandé un appareil identique, en cours de montage, qui sera prêt en été 1961.

LA SITUATION A GENEVE EN CE QUI CONCERNE LES TRAVAILLEURS ETRANGERS

Il ressort des statistiques tenues par l'Office cantonal genevois de placement qu'au 31 décembre 1960 il y avait quelque 23.000 étrangers autorisés à travailler dans le Canton. Il y avait à cette date 70 chômeurs, soit le 0,57 % des salariés, alors qu'à fin 1959 les chômeurs étaient au nombre de 144 et à fin 1958 de 481.

UN NOUVEAU FILM SUR LES PROBLEMES DES REFUGIES

Le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés annonce que Michel Simon, l'acteur bien connu, jouera un rôle dans un nouveau film produit par l'Office du dit Haut-Commissariat et intitulé: « Mon ami Laszlo » ou « Laszlo among us ». L'acteur y tiendra le rôle d'un vieux réfugié, chiffonnier, qui malgré les vicissitudes de la vie a gardé son optimisme. Le but de ce film est de montrer que le réfugié, dans la lutte constante qu'il doit livrer pour survivre, n'en est pas moins capable de conserver son indépendance et sa dignité humaine, malgré les humiliations que lui infligent la pauvreté et sa condition d'homme sans patrie. Le film racontera l'histoire d'un jeune réfugié et sa famille vivant quelque part en Europe. Il sera projeté dans le cadre de l'action du Haut-Commissariat en faveur du programme de réinstallation des réfugiés actuellement en cours.

LANCEMENT D'UN NOUVEAU NAVIRE SUISSE

Le 7 janvier à 13 heures, aux chantiers navals polonais de Danzig, a été lancé le nouveau navire de haute-mer « Rhin », qui battra pavillon suisse. Ce navire est destiné à la « Bernina Hochseeschiffahrts A.G. », Coire, dont les navires sont gérés par la Société genevoise Suisse-Outremer.

L'Ambassadeur de Suisse à Var-

sovie, M. Gygax, a assisté à cette cérémonie, et Mme Gygax, marraine du navire, a baptisé le M.S. « Rhin ».

Le M.S. « Rhin », long de 154 m., large d'environ 20 m., d'une portée en lourd de 10.200 tonnes, est équipé d'un moteur marin Sulzer Winterthur d'une puissance de 7.800 C.V. lui permettant de filer une vitesse de 17 nœuds. Le « Rhin » disposera également de 6 entreponts équipés de compartiments frigorifiques d'une capacité de 1.800 m³.

Un deuxième navire semblable sera lancé vers la fin de l'année.

DISTINCTION

Le Président de la République d'Autriche a décerné au Dr Frédéric Liebstoekel, Secrétaire général des concours internationaux d'exécution musicale de Genève, la médaille d'or du mérite.

CANTON DE NEUCHÂTEL

UN ANNIVERSAIRE

Il y a eu 90 ans, le 1^{er} février, que le Général Clinchant, qui avait succédé au Général Bourbaki à la tête de l'armée française de l'Est, signait avec le Général Herzog, Commandant en chef de l'armée suisse, une Convention en vertu de laquelle les troupes françaises pouvaient franchir la frontière suisse et se réfugier dans notre pays après avoir été désarmées. La Convention, signée à 05 h. 00 du matin, aux Verrières, eut pour conséquence le passage en Suisse de plus de 35.000 hommes, qui furent accueillis et soignés dans des camps, d'abord à la frontière, puis à l'intérieur du pays.

REMISE DU PRIX HUGO DE SENGER AU LOCLE

Les Jeunesses musicales de Suisse, fondées il y a près de 15 ans, et présidées par Mme Marguerite de Reding, organisent depuis quelques années des concours annuels d'exécution musicale et de composition, qui suscitent un intérêt grandissant dans le monde musical. Pour la première fois, l'année dernière, le concours annuel a été consacré à la composition. Le jury, présidé par le compositeur bâlois Konrad Beck, a attribué le prix Hugo de Senger à un jeune compositeur d'Aarau, M. Ernest Widmer, actuellement professeur à l'Université de Bahia, au Brésil, pour ses « Hommages » à Frank Martin, Bela Bartok, Igor Stravinsky, pour haut-bois solo, orchestre à cordes et timbales.

En outre, le jury a décerné le prix Maurice Sandoz, ex-æquo à Armin Schibler, de Zurich, et Michel Wible, de Genève.

Le prix Hugo de Senger a été remis le 20 janvier au lauréat, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée au Château des Monts, au Locle, à l'issue d'un brillant concert donné par l'Orchestre de Chambre de Zurich, au cours duquel l'œuvre d'Ernest Widmer a été interprétée. De nombreuses personnalités ont assisté à cette manifestation.

M. PAUL BOURQUIN FÊTE SES QUARANTE ANS D'ACTIVITÉ À L'IMPARTIAL

Il y a eu quarante ans, le 1^{er} janvier 1961, que M. Paul Bourquin entra à la rédaction de « L'Impartial » de La Chaux-de-Fonds, dont il

est le rédacteur en chef depuis 37 ans. C'est en effet à l'âge de 24 ans qu'il succéda à la direction du journal à feu Paul-Henri Cattin. Depuis 37 ans et demi, il rédige, sous le pseudonyme de Père Pique-rez, les « Notes d'un passant », et n'a pas manqué une seule fois d'écrire son billet quotidien. Il est aussi un spécialiste des questions horlogères.

M. Paul Bourquin a présidé, pendant onze ans, l'Association de la presse neuchâteloise. Membre du Comité central de l'Association de la presse suisse, il a présidé cette dernière de 1929 à 1934. Il a représenté, pendant six ans, la presse suisse à la Fédération internationale des journalistes, dont il a été le Vice-Président, puis le Président.

Originaire de Sonvilier, M. Paul Bourquin avait débuté dans le journalisme comme rédacteur au « Jura bernois » de St-Imier.

UNE PREMIÈRE À LA BRÉVINE

Fin décembre a eu lieu à La Brévine la première représentation du film : « Quand nous étions petits enfants », dû au cinéaste chaux-de-fonnier, Henry Brandt, auteur de plusieurs films qui ont connu un grand succès. Cette bande a été tournée à La Brévine, dans l'école du village des Taillères, à l'occasion du centenaire de la Société pédagogique neuchâteloise. Le Conseiller d'Etat Clottu, le Président de La Brévine, M. Robert Sausser, le Président de la Société pédagogique, M. Hugli, et enfin le cinéaste Henry Brandt saluèrent et expliquèrent ce film, sans doute le plus important qu'on ait consacré à l'instruction obligatoire dans notre pays.



confort traditionnel suisse

Caravelle

EUROPE, PROCHE, MOYEN, EXTRÊME-ORIENT

AMÉRIQUE DU NORD ET DU SUD

Douglas DC-8

SWISSAIR

CANTON DE SAINT-GALL

PRIX RADIOPHONIQUE DE LA SUISSE ORIENTALE

Le bureau de la Société radiophonique de la Suisse orientale a décidé de décerner le prix radiophonique de la Suisse orientale pour 1961 à M. Fritz Lendi, rédacteur, de Bad-Ragaz. Ce prix, patronné par les six Gouvernements patronaux représentés au sein de cette Société radiophonique, sera remis à son heureux bénéficiaire à l'occasion de l'Assemblée générale prévue pour le début du mois de mai. Ce prix vient récompenser l'œuvre culturelle, aux aspects multiples, de M. Fritz Lendi, rédacteur au « Freien Oberländer », à Bad-Ragaz, et au « Freien Rätler », de Coire, et qui occupe une place de choix dans le Mouvement culturel de la Suisse orientale. M. Lendi est âgé de 64 ans.

UNE FEMME MEDECIN APPELEE AU NEPAL

La doctoresse saint-galloise Margrit Tobler est partie le 28 janvier en mission au Népal. Elle est envoyée par l'Œuvre d'entraide suisse aux territoires européens. La doctoresse Margrit Tobler assistera de ses conseils les bâtisseurs d'un hôpital, qui sera situé à une centaine de kilomètres de Kathmandou, à une altitude de 2.500 mètres. Elle atteindra l'emplacement du futur hôpital à pied, en compagnie de guides sherpas.

DEPART DE 192 MISSIONNAIRES DE SAINT-GALL

Dans le cadre de l'année missionnaire, organisée par les Associations catholiques de jeunes gens, en coopération avec les catholiques suisses pour l'aide aux pays en voie de développement, a eu lieu le 8 janvier le départ solennel de 192 missionnaires. Il s'agit du plus important départ missionnaire dans l'histoire de l'Eglise catholique en Suisse.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence du Préfet de la Congrè-

gation des Cardinaux pour la « propagation de la foi », à Rome, le Cardinal arménien Peter Grégor Agagianian. En sa qualité de protecteur de l'année missionnaire, Mgr Josef Hasler, Evêque de Saint-Gall, a lu un message du Pape Jean XXIII aux catholiques suisses, qu'avait apporté de Rome le Cardinal Agagianian.

Dans ce message le Souverain Pontife félicite les catholiques suisses pour leur fermeté à défendre les intérêts de l'Eglise, et assure au peuple suisse sa bénédiction particulière. Cette cérémonie réunissait en outre de nombreux Archevêques, Evêques et Abbés de Suisse, de missions suisses et des pays voisins, ainsi que les représentants des grandes Organisations catholiques et des Associations de jeunes gens. Parmi les invités d'honneur, on remarquait le Conseiller fédéral Jean Bourgnicht, le Président du Tribunal fédéral, M. Wilhelm Schoenberger, et le Président du Conseil d'Etat du Canton de Saint-Gall, M. Paul Mueller.

Parmi les 192 missionnaires figurent 2 prêtres séculiers, 59 pères, 26 frères, 62 sœurs et 43 aides laïcs, 125 d'entre eux partent en mission pour la première fois, tandis que 67 repartent pour de nouvelles missions, après un congé dans leur patrie.

Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, 146 missionnaires s'en iront dans 22 pays africains, 32 dans 8 pays d'Asie et 14 dans 7 pays d'Amérique du Sud. Parmi eux, 35 proviennent du Canton de Lucerne, 33 de Saint-Gall, 25 du Valais et 11 de Fribourg. Il y en a également 8 des Cantons de Zurich et Soleure, 6 d'Argovie et Thurgovie, 5 de Nidwald et Zoug, 4 de Schwyz et Appenzell, Rhodes intérieures, 3 de Berne, Uri et Grisons, 2 des Cantons de Bâle-ville et Vaud, et 1 des Cantons de Schaffhouse, Tessin et Genève. La principauté du Liechtenstein en fournit 2, tandis que 24 sont des étrangers appartenant à des instituts missionnaires suisses.

CANTON DE LUCERNE

UN NOUVEAU PRODUIT DES MAITRES BOULANGERS

L'Association suisse des maîtres boulangers et pâtisseries a invité, le 23 janvier, des spécialistes et des journalistes à une conférence, à l'Ecole des boulangeries et Institut d'essais de l'Association à Lucerne, pour leur présenter comment se fabrique un nouveau produit des maîtres boulangers, à savoir un « pain de paysan », particulièrement savoureux, nourrissant et facile à digérer. Au repas de midi, l'on salua notamment la présence de M. Tappernoux, Vice-Directeur de l'Administration fédérale des blés.

UN VEAU A DEUX TETES

Dans une ferme de Riggisberg, une vache a mis bas un veau à deux têtes. Le nouveau-né possède en outre quatre jambes avant, deux queues, deux cœurs, mais un seul poumon. Bien qu'une moitié de l'animal ait été en vie, il a fallu l'abattre. La vache a également dû être abattue.

UN DON D'AUDREY HEPBURN

L'actrice de cinéma Audrey Hepburn qui, en juillet 1960, a donné naissance à un enfant à l'hôpital cantonal de Lucerne, a fait don à cet établissement hospitalier d'une somme de 10.000 francs pour la création d'une fondation. Cette œuvre se consacrera aux enfants illégitimes qui viendront au monde à l'hôpital cantonal de Lucerne.

UN DON POUR UNE CHAPELLE

Le Colonel Karl Huerlimann-Fassbind, industriel à Brunnen, décédé il y a quelques semaines, a légué une somme de 10.000 francs pour la restauration de la chapelle dite : « Chapelle de la Confédération », à Brunnen. Cette chapelle se distingue par sa grande valeur historique et culturelle.

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17^{bis}, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART

SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messenger Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : NF 10

IMPRIMEUR : A. COUÉSANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 96.950. — Dépôt légal : 1-1961 - N° 69/1961

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messenger » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire, Paris, 7^e

CANTON DE SCHWYZ

1.100^e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE SAINT MEINRAD

Le 20 janvier, Einsiedeln a célébré le 1.100^e anniversaire de la mort de saint Meinrad, tué le 21 janvier 861 par deux assassins. Mgr Benno Gut, Chef de l'Ordre des Bénédictins, à Rome, a célébré, lors des cérémonies commémoratives, une messe pontificale. Y assistèrent le Père supérieur de la Congrégation bénédictine en Suisse, Mgr Basilius Niederberger, ainsi qu'une importante délégation de la maison de Hohenzollern-Sigmaringen, d'où, selon une source de la fin du Moyen Âge, saint Meinrad serait issu. Le Conseil d'Etat de Schwyz, avec son huissier, et le Conseil de Préfecture d'Einsiedeln, participèrent à ces fêtes. L'après-midi, les professeurs et élèves du collège du couvent tinrent une séance solennelle, avec discours de circonstance prononcé par le Père abbé Reimund Tschudy.

CANTON DE ZURICH

TERRAIN DE SPORT POUR LES ETUDIANTS ZURICOIS

Le quart des étudiants de l'Université de Zurich et de l'Ecole polytechnique pratiquent un sport. Les terrains mis à leur disposition sont trop exigus. Le Conseil municipal demande donc au Conseil de ville de ratifier un contrat aux termes duquel la ville met à la disposition du Canton un emplacement de 43.000 mètres carrés, au lieu dit « Allmend fluntern », pour une durée de 90 ans et pour un loyer annuel symbolique de 2.000 francs. On avait d'abord prévu d'aménager la place de gymnastique de l'ancien collège à la Raemistrasse, mais cet emplacement va être utilisé pour y édifier un nouveau théâtre.

LA SECURITE DES BARRAGES

Le Comité national suisse pour les grands barrages hydro-électriques, l'Association suisse pour les essais de matériaux de la technique et la Société suisse des ingénieurs et architectes, section de Zurich, ont organisé conjointement, le 28 janvier, à Zurich, un Congrès consacré à la construction, à la solidité et à la sécurité des grands barrages de vallées. M. Arnold Huggentobler, de Zurich, a fait un exposé détaillé sur les méthodes utilisées pour établir la qualité du sol et de la formation des couches rocheuses, et mesurer l'élasticité des digues, ainsi que sur les installations d'observation du comportement des barrages. Une discussion animée s'est engagée, à laquelle participèrent des experts étrangers. Le Congrès était présidé par M. G. Schnitter, professeur à l'E.P.F.

PENURIE DE THEOLOGIENS

Une pénurie grave de théologiens se fait sentir, tant dans l'Eglise catholique que dans l'Eglise réformée du Canton de Zurich. Le Conseil d'Eglise du Canton, qui en arrive à cette constatation dans une circulaire aux paroisses de l'Eglise réformée évangélique nationale, relève que l'on ne parle que peu de ce problème dans le public. La pénurie de théologiens se manifeste dans vingt Eglises nationales de Suisse, avec une acuité diverse. Quant à l'Eglise réformée évangélique du Canton de Zurich, actuellement treize places de pasteur et de « vicaire » y sont inoccupées.

Il convient particulièrement d'accorder des bourses aux étudiants en théologie, pour rendre possible aux jeunes gens, ainsi qu'à des hommes d'âge mur qui en auraient la vocation, d'étudier la théologie, ou tout au moins de leur faciliter cette étude.

PROJET D'UN METRO A ZURICH

Etabli par des entreprises industrielles de la ville, le projet de construction d'un métro à Zurich permettra de résoudre une partie des problèmes que pose sur les bords de la Limmat une circulation toujours plus dense. Prévue en plusieurs étapes, la réalisation du projet s'étendra sur dix ans. Le prix de cette entreprise, sans le terrain et les droits, est évalué à 330 millions de francs. La première étape des travaux, soit un tronçon de 2,6 km. reliant le dépôt à la gare principale, s'étendra sur une période de trois ans et coûtera environ 109 millions, dont 17,68 millions pour l'acquisition du terrain et des droits. Le 30 décembre, le Conseil de ville de Zurich a accepté, pour être soumis au Conseil communal, le projet de cette première étape.

En 1960, les entreprises de transport de la ville de Zurich ont transporté 191,5 millions d'usagers, dans le périmètre de la ville, et 4,9 millions dans les quartiers extérieurs. Ainsi, 560.000 usagers ont emprunté chaque jour ouvrable un moyen de transport. D'autre part, on constate que les entreprises de transport ne sont pas seulement entravées aux heures de pointe, mais aussi en cours d'après-midi, par exemple, par une circulation très dense. Il en résulte une certaine irrégularité dans l'observation des horaires établis et une exploitation du réseau peu avantageuse. Le métro projeté pourra ainsi fournir la solution médiane entre les transports publics et les moyens individuels de déplacement, et l'écoulement du trafic sera accéléré et régularisé. Chaque heure et dans chaque direction le futur métro offrira 24.000 places.

Le réseau complet de ce réseau zuricois s'étendra sur 12,3 km. Chaque station importante disposera d'une vaste halle, reliée au réseau réservé aux piétons, et allégera ainsi d'autant la circulation en surface. Chaque halle contiendra, dans la mesure du possible, des kiosques, des magasins et des vitrines d'exposition. Des escaliers fixes et roulants relieront ces halles d'entrée aux différents quais.

Notons enfin que l'on prévoit d'assainir tous les frais de construction de ce métro en quelque 36 années.

★ ★ ★

Le Conseil municipal de Zurich demande au Conseil de ville de voter un crédit de 109 millions de francs pour la première étape de construction du métro zuricois sur la rive gauche de la Limmat. Cette première étape, de 2,6 km., comprend les tronçons suivants : Kalkbreite-Stauffacher, gare de Wiedikon-Stauffacher, Stauffacher-Sihlporte (passage sous la Sihl), Sihlporte-Talacker et Sihlporte-Gessnerallee-Untere-Loewenstrasse.

Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un véritable chemin de fer métropolitain, mais d'une « Tiefbahn », c'est-à-dire que le tram actuel roulera sous terre.

TOUS LES REDACTEURS DE LA « ZUERCHER WOCHEN » DEMISSIONNENT

On apprend qu'à la suite de divergences d'opinion fondamentales, « au sujet des compétences respectives de la rédaction et de la direction », les quatre rédacteurs de l'hebdomadaire « Zuercher Woche » ont donné leur démission pour la fin du mois d'avril. Il s'agit de MM. James Schwarzenbach (rédacteur en chef), Walter Blickenstorfer, Ernst Prodolliet et Hans Streuli.

UN NOUVEAU FILM SUISSE

La Société anonyme « Praesens-Film », de Zurich, a commencé, le 10 janvier, à tourner un nouveau film suisse de classe internationale. C'est Frédéric Duerrenmatt, prix Schiller, qui en a écrit lui-même le livret, en adaptant sa comédie dont on connaît le succès : « Le mariage de Monsieur Mississippi ». La « Praesens » s'est assuré, pour tourner ce film, la collaboration du célèbre metteur en scène, Kurt Koffmann, à qui l'on doit « Les enfants prodiges » et « Spessart », notamment. Signalons dans la distribution, parmi les vedettes qui joueront avec les principaux acteurs suisses, les noms d'O.-E. Hasse, Joanna von Koczian, Hansjoerg Delmy, Martin Held et Charles Régnier.

LES OBSEQUES DU CONSEILLER NATIONAL BUECHI

Samedi 14 janvier après-midi se sont déroulées, au temple de Kuesnacht, les obsèques du Conseiller national Traugott Buechi, décédé le 11 janvier, à l'âge de 53 ans, des suites d'une attaque cardiaque. La cérémonie funèbre a eu lieu en présence d'une très nombreuse assistance, parmi laquelle on remarquait les représentants des Chambres fédérales, du Groupe parlementaire radical-démocratique, du Parti radical-démocratique du Canton de Zurich, ainsi que de la Société des employés de commerce de Zurich. Le Conseiller national Walter Widmer, de Lenzbourg, au nom de l'Assemblée fédérale, a fait l'éloge funèbre du défunt. Il a rendu hommage à

l'activité du Député au Conseil National et au sein des Commissions parlementaires. M. Hans Hartmann, Député au Grand Conseil zuricois, s'est fait l'interprète de la Société zuricoise des employés de commerce, dont le Conseiller national Buechi était le Président, et du Mouvement des employés, pour relever les mérites du disparu.

125^e ANNIVERSAIRE D'UN JOURNAL

Avec son édition du 2 janvier 1961, le « Tagblatt der Stadt Zuerich » entre dans sa 125^e année de parution. C'est en effet le 1^{er} janvier 1837 que l'imprimerie Berichthaus sortit le premier numéro du « Tagblatt », qui contenait autrefois surtout des nouvelles personnelles (informations d'état-civil), ainsi qu'une liste quotidienne des étrangers descendus dans les auberges du pays. Alors que, pendant des dizaines d'années, le journal servit d'organe aux publications officielles, ses rapports avec la ville de Zurich se développèrent et, en 1894, on lui adjoignit le complément « Staedtisches Amtsblatt ». Primitivement, aucun texte n'était prévu. Mais la page de texte introduite le 1^{er} janvier 1855 a été conservée jusqu'à maintenant. Sa première information de nature politique date de la guerre de Crimée, à savoir le Siège de Sébastopol.

FEDERATION CHRETIENNE DES OUVRIERS SUR METAUX DE LA SUISSE

Le Comité directeur de la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux de la Suisse a pris connaissance, au cours de sa première séance de l'année, des conventions relatives aux contrats collectifs, récemment signées ou qui le seront prochainement. Il prend acte avec satisfaction de la constante amélioration des différentes conditions de travail. Il se félicite surtout de l'accord intervenu récemment dans l'industrie de la montre, entre les Organisations patronales, d'une part, et la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, d'autre part. Cet accord sur la mutation, la réintégration et la réadaptation des ouvriers de l'horlogerie, en cas de chômage de caractère technologique et structurel, est le premier de ce genre dans notre pays. Il mérite de rencontrer un écho favorable dans d'autres branches de l'activité également. L'an dernier, la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux de la Suisse a signé 145 contrats collectifs intéressant les 25.600 membres de la Fédération.

NOUVEAU JOURNAL

Le premier numéro du « Weinlaender Nachrichten » est paru le 3 janvier. Cette nouvelle publication du vignoble zuricois est le résultat de la fusion du der « Weinlaender », du Winterthour-Wuelflingen et du « Andelfinger Volksblatt », d'Andelfingen. Le principal rédacteur de ce journal, paraissant trois fois par semaine, est M. E. Ekeret, assisté pour la chronique locale du district d'Andelfingen par M. W. Hepting-Roth.

CANTON DE VAUD

DEMANDE D'EMPRUNT

Le Conseil d'Etat vaudois demande l'autorisation d'emprunter jusqu'à concurrence de 50 millions de francs, dans les circonstances et au moment qui conviendront, afin d'assurer les besoins de sa trésorerie. Les besoins pour les dépenses d'équipement en 1961 représentent 76 millions de francs, à quoi s'ajoutent les obligations financières résultant de la loi sur la construction de logements, les dépenses à prélever sur les comptes spéciaux créanciers figurant au bilan de 1959, pour plus de 30 millions de francs, les dépenses nouvelles qui seront votées au cours de 1961, notamment pour l'aide aux chemins de fer secondaires et pour l'aménagement du territoire.

LE SYMBOLE DE L'EXPOSITION NATIONALE

L'ouverture officielle de l'exposition des projets ayant participé au concours pour la création du symbole de l'exposition nationale suisse, Lausanne 1964, s'est faite, fin janvier, dans des locaux mis obligeamment à la disposition pour l'innovation. L'exposition est organisée par les graphistes vaudois membres de trois organisations professionnelles et par l'œuvre, au nom de laquelle M. P. Monnerat, son Président, a salué les personnalités présentes, dont M. H. Genet, Conseiller municipal ; pour le concours ont été présentés 202 projets. Quatre d'entre eux ont été retenus par le jury où siégeaient quatre membres du Comité d'organisation de l'exposition ; ces projets ont été revus et améliorés par leurs auteurs, et c'est celui de M. Armin Hofmann, de Bâle, qui a été retenu. M. Hofmann, qui est né en 1920, à Winterthur, est maître à l'école d'art graphique à Bâle. M. Andrès, Président du groupe vaudois des graphistes, a parlé de la marque, signe d'une entreprise, qui caractérise le produit ; le dessin choisi pour l'exposition est à la fois symbolique et typographique.

CANTON DE SOLEURE

LES 25 ANS

DE L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE SOLEURE

Il y a 25 ans, un Chef d'orchestre, M. Erich Schild, créait, avec le concours de musiciens de Soleure et des environs, l'Orchestre de Chambre de Soleure. Cet ensemble connu dès lors de grands succès. Le concert, donné à l'occasion de ses 25 ans d'existence, a été exclusivement consacré à des œuvres de Mozart. Les solistes furent Ernst Haefliger, ténor, Charles Dobler, pianiste, et Fritz Huesler, violon. Ce dernier fut un des membres fondateurs et a été longtemps le Chef d'orchestre de Chambre de Soleure.

DECOUVERTES ARCHEOLOGIQUES A SOLEURE

La Commission d'archéologie du Canton de Soleure, que préside M. Gottlieb Loertscher, effectuée depuis un certain temps des fouilles dans le chantier d'un hôtel de la rue principale. Elle vient de découvrir des fragments de céramique, qui ont été transmis au Musée national de Zurich, qui les a identifiés comme datant de l'âge du bronze, soit 1.800 ans avant Jésus-Christ.

† HEINRICH STUDER

On annonce la mort survenue à Vienne, à l'âge de 72 ans, de l'écrivain et éditeur Heinrich Studer. Né le 7 mars 1889, à Olten, le défunt avait étudié le Droit aux Universités de Zurich, Munich, Berlin et Leipzig, où il obtint son Doctorat. Puis il fréquenta l'Ecole de Comédie Max Reinhardt et était, jusqu'à sa mort, sociétaire comme acteur et dramaturge du Josefstaedtertheater de Vienne. M. Heinrich Studer était également membre de la Commission des Suisses de l'étranger de la nouvelle Société helvétique et Vice-Président de la Société des Suisses de Vienne.

LA DEUXIEME CORRECTION DES EAUX DU JURA

Le coût global des travaux envisagés pour la deuxième correction des eaux du Jura est fixé à 88,7 millions de francs à répartir entre la Confédération (50 %) et les Cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Berne et Soleure, conformément à l'accord intervenu le 7 septembre 1956. Le Canton de Soleure prendra à sa charge 12,21 millions de francs, soit le 13,75 %. Comme les travaux dureront 11 à 12 ans, il aura à fournir annuellement un peu plus d'un million de francs. Le Conseil d'Etat soleurois demande au Grand Conseil l'autorisation de ratifier l'accord intervenu avec les quatre autres Cantons. Les communes soleuroises riveraines des eaux devant être corrigées auront à supporter 20 % des frais. L'arrêté du Grand Conseil doit être soumis à la votation populaire.

CONCOURS

L'Union suisse des coopératives de consommation (U.S.C.) organise, en relation avec la décoration de son centre de production et de distribution, à Wangen, près d'Olten (Coop Immobilien A.G. Wangen), trois concours.

La principale pièce de cette décoration sera une statue, ou divers éléments plastiques, placés devant l'entrée des bâtiments de l'administration, et qui fera l'objet d'un concours général. Une somme de 15.000 francs servira à récompenser les œuvres retenues, tandis que 60.000 francs permettront de réaliser celle qui aura remporté les suffrages. Les deux autres projets seront élaborés en concours restreints.

Le programme du concours peut être demandé au Séminaire coopératif, Seminarstrasse, 12, à Muttenz.

CANTON DU TESSIN

UN NOUVEAU VILLAGE VA NAITRE

Un nouveau village va naître, prochainement, bâti dans la commune de Sonvico. Il ne s'agit toutefois nullement de spéculation : ce nouveau village répond à des préoccupations sociales. Le terrain — de 61.694 mètres carrés — a été mis à la disposition d'un groupe d'intéressés, qui pense y construire de 12 à 24 maisons d'une famille, par la fondation « Elena et Arnaldo Ghirlanda ». Les voies d'accès de cette colonie d'habitation sont déjà ouvertes et une place avec sa chapelle lui donnera le caractère traditionnel des villages tessinois. Les travaux commenceront le printemps prochain. Les frais sont évalués à six ou sept millions de francs.

PROBLEMES DES PATRICIENS TESSINOIS

La grande activité qui règne actuellement dans l'industrie du bâtiment amène souvent les patriciens tessinois à se prononcer sur la vente de terrains qui sont la propriété de la communauté. Il s'agit, dans la plupart des cas, de terrains qui par le passé étaient exploités comme pâturages, bois, ou pour la culture des châtaigniers. L'évolution générale de l'économie, et en particulier celle de l'économie tessinoise, a conféré à ces terrains une valeur nouvelle et bien supérieure à la précédente en tant que terrain de construction. Il convient de noter que ces terrains occupent de larges superficies situées très souvent près des villes. Il est donc naturel que les entrepreneurs cherchent à s'en rendre acquéreurs.

Les origines du patriarcat tessinois se perdent dans la nuit des temps. Il est pratiquement né des premières tentatives des hommes de s'organiser pour jouir ensemble des terres et y exercer en paix leurs droits de pêche, de chasse, de pâturage et de culture. Toute l'histoire du Tessin, avant et après l'indépendance, est dominée par la lutte menée par les administrations patriciennes qui ne voulaient en aucun cas permettre à la commune politique de s'immiscer dans la gestion des biens qui leur appartenaient. En 1835, devant l'échec de toutes les tentatives de fusion, le Grand Conseil tessinois approuva une loi séparant nettement le patriciat de la commune politique. Cette bourgeoisie campagnarde est encore aujourd'hui active dans certaines régions montagnardes. Par contre, dans les villes, les patriciens ne possèdent plus de terres en communauté. Il faut aussi rappeler que nombreux sont les patriciens qui n'habitent plus le village natal, et qui par conséquent ne peuvent régulièrement se rendre aux Assemblées. Mais l'intérêt se rallume s'il s'agit de ventes de terres ou de bois, comme le démontrent certains cas récents. Le « Patriziato » de Comano, par exemple, a refusé de vendre ses terres à une entreprise de bâtiments pour ne pas priver la région, très fréquentée par les étrangers, d'un parc naturel. Chose étonnante, l'Assemblée, qui a pris cette décision, était présidée par une femme, l'élément féminin dans son

ensemble était d'ailleurs opposé à cette vente. On sait en effet que les femmes, chefs de famille, ont un droit de vote égal à celui des hommes, chez les « Patriziati ». Un autre cas, fort discuté, est celui d'Iseo, dans le Malcantone. Iseo ne compte presque plus aujourd'hui comme habitants que des vieillards.

Les patriciens résidant dans le village ont voté la vente de toutes les terres du « Patriziato », mais les patriciens résidant dans les autres régions du Canton et en Suisse intérieure ont présenté un recours au Conseil d'Etat sur la validité de cette Assemblée. La question n'a pas encore été tranchée. Par contre, un dimanche de janvier, les patriciens de Brione-Verzasca sont rentrés nombreux au pays pour éclaircir la question de la mise à disposition des terres du « Patriziato », pendant cinq ans, au bénéfice d'une Société anonyme travaillant dans le cadre des grandes réalisations hydro-électriques en cours dans le Val Verzasca. La cession de ces terres a été votée, mais à condition que toutes les mesures nécessaires soient prises pour éviter les éboulements, et que les travaux devant être effectués ne modifient pas trop le paysage. Cette décision, inspirée par l'intérêt général, a été cependant prise à contrecoeur par les patriciens de Brione.

UNE CANTATE DE WLADIMIR VOGEL

Pour l'inauguration du nouveau studio de radio et télévision de Lugano, Wladimir Vogel a écrit, sur commande de la R.S.I. (Radio Svizzera Italiana), une cantate intitulée : « Meditazione su una maschera » (méditation sur un masque, en l'espèce le masque mortuaire d'Amedeo Modigliani), sur un texte de Felice Filippini.

PRIX ARTISTIQUES

Le jury, qui a examiné les projets présentés pour la décoration du hall du nouveau Palais des P.T.T. à la gare de Lugano, a décerné le premier prix au peintre Alberto Salvioni, de Bioggio.

Les artistes Carlo Cotti, Pietro Salati, Rosalba Gilardi et Donato Brazzola ont aussi été primés. Vingt-six projets avaient été soumis au jury.

CANTON DU VALAIS

SUCCES DE L'EMPRUNT GRANDE DIXENCE S.A. SION

L'émission de l'emprunt 3 3/4 % de fr. 60.000.000.— de Grande Dixence S.A., qui vient d'être terminée, a obtenu un plein succès. Les inscriptions ont dépassé le montant disponible, de sorte que l'attribution ne pourra s'effectuer que sur une base réduite.

DANS LA PRESSE ZURICOISE

M. Ernest Tobler, après avoir exercé pendant plus de 40 ans une activité journalistique à la « Neue Zürcher Zeitung », a quitté cette rédaction à la fin de 1960 et pris sa retraite. Il en est de même de M. Gotthard Schuh, qui assumait pendant près de deux décennies la rédaction locale de ce journal. Le Comité administratif de ce journal a désigné comme rédacteurs responsables MM. Peter Zimmermann et Heinz Gisler, et a appelé à la rédaction chargée des questions locales, MM. Wilfrid Spinner et Walter Schiesser ; M. Wilhelm Linder, après un stage en Angleterre, reprendra ses fonctions de rédacteur de la partie commerciale.

LE CHEPTEL PORCIN EN NOVEMBRE 1960

D'après les informations fournies par le Bureau fédéral de statistique, on comptait en Suisse à la fin novembre 1960, au moins 1.400.000 et peut-être même 1.450.000 porcs, soit 40.000 à 80.000 de plus que l'automne précédent.

LE DRAPEAU SUISSE A ETE PLANTE AU POLE SUD

Il ressort d'une lettre qu'il a adressée à ses parents en Suisse que le jeune ingénieur suisse René Ramseier, d'Eggiwil, dans le canton de Berne, est le premier Suisse qui ait atterri au pôle sud à bord d'un appareil américain, le 1^{er} décembre 1960. M. Ramseier fait partie d'une expédition scientifique américaine pour l'étude des particularités du fer. La base américaine du pôle sud a été établie pendant l'année internationale de géophysique. Le 9 décembre, le jeune ingénieur suisse a fait flotter pour la première fois le drapeau de son pays au pôle sud. A ce moment, il y avait une température extérieure de moins 49,4 degrés.

RENTES A.V.S. AUX FEMMES DIVORCEES

A une question du Conseiller national Doswald (Indépendant Argovie) concernant les rentes A.V.S. versées aux femmes divorcées, le Conseil fédéral dit qu'il ne semble pas nécessaire, actuellement, de supprimer pour les femmes qui divorcent après l'âge de 62 ans, la limite de revenu mise à l'octroi des rentes extraordinaires (appelées précédemment transitoires). Ces cas sont d'ailleurs toujours plus rares ; en effet, il est de plus en plus fréquent que les femmes versent des cotisations à l'A.V.S., avant leur mariage déjà, ou pendant celui-ci, de telle sorte que si elles divorcent après l'âge donnant droit à une rente de vieillesse, elles ont un droit personnel à une rente ordinaire de vieillesse simple, calculée sur la base de leurs propres cotisations. Si, par exception, une femme divorcée après l'âge de 62 ans n'a pas payé de cotisation et ne peut donc pas prétendre à une rente ordinaire, elle pourra toutefois, en principe et à condition qu'elle ne dispose que de ressources modestes, bénéficier d'une rente extraordinaire de vieillesse simple. La limite de revenu effective est fixée par la réglementation actuelle à 3.750 francs pour les personnes

seules, et il n'est pas exclu que cette limite soit élevée à l'occasion de la révision de la loi sur l'A.V.S., actuellement en préparation. Dans ces conditions, la création d'une nouvelle catégorie d'assurés pouvant bénéficier de rentes extraordinaires, non soumises aux limites de revenu, ne se justifierait pas.

LOI SUR LA DUREE DU TRAVAIL

La Commission consultative pour la loi sur la durée du travail a été constituée pour la période administrative de 1961 à 1964. Son Président est M. Wilhelm Stauffer, ancien juge fédéral à Lausanne. Elle comprend deux représentants des C.F.F., deux des P.T.T., deux des entreprises concessionnées et autant de suppléants.

LE NOUVEAU DIRECTEUR
DE L'OFFICE FEDERAL
DE L'ECONOMIE ELECTRIQUE

Le Conseil fédéral a nommé Directeur de l'Office fédéral de l'Economie électrique, en remplacement de M. Florian Lusser, Ingénieur, démissionnaire pour raison d'âge, M. Hans Rudolf Siegrist, d'Aarau et Elfingen (Argovie), Avocat, actuellement suppléant du Chef de la division du Contentieux et Secrétariat fédéral des postes et des chemins de fer.

Né en 1913, M. Siegrist est entré au service de la Confédération en 1942. Dès 1949, il assumait le poste de Secrétaire de la Commission fédérale de l'Economie hydraulique et énergétique. M. Siegrist a également collaboré aux travaux de la Commission d'experts chargée de préparer une loi sur l'énergie atomique et a rédigé un projet d'article constitutionnel et de loi sur les pipelines.

PRIX FINNOIS A DES TYPOGRAPHES SUISSES

La Fédération Finlandaise Centrale des Graphistes a organisé un concours international pour typographes, à l'occasion de son 60^e anniversaire. Sur 115 participants, le premier, le deuxième et un des cinq quatrièmes prix sont allés à des typographes suisses : il s'agit de Meinrad Kaelin, Zurich, premier prix (300.000 marks finlandais, soit 4.021,99 francs suisses) ; Jean-Pierre Graber, Winterthur, deuxième prix (200.000 marks finnois, soit 2.681,32 francs suisses), et F. Muckenhirn, Binningen/Bâle-campagne, quatrième prix (50.000 marks finnois, soit 670,33 francs suisses).

L'Ambassadeur de Finlande en Suisse et Mme Osmo Orkomies, ont offert le vendredi 2 décembre au soir une réception, au cours de laquelle l'Ambassadeur a remis les prix aux lauréats. A cette occasion, M. Orkomies a souligné que les arts graphiques en Suisse possédaient un niveau très élevé et apprécié sur le plan international, comme l'a d'ailleurs démontré le résultat du concours. On notait à la réception, la présence d'éminentes personnalités de la presse suisse et étrangère, de la Fédération Suisse des Typographes et de la Société Suisse des Maîtres-Imprimeurs.